



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Direction des Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours enseignants du second degré

SONT DÉCLARÉS ADMIS À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE « ARTS », session 2019

les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

sous réserve, pour les enseignants stagiaires de l'enseignement public ou titulaires d'un contrat provisoire de l'enseignement privé sous contrat, de remplir les conditions réglementaires d'obtention de la certification : titularisation ou obtention d'un contrat définitif (cf. article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003)

Option Cinéma – audiovisuel

M. LABADIE JULIEN
MME RAHMANI CATHERINE

Option Danse

MME TASTET ép. CASENAVE AGNES

Option Histoire de l'Art

M.	CLEMENCEAU	THIERRY
MME	COADIC	SOPHIE
MME	DUPUY	MARIE
MME	LASSARRADE ép. TOMBU-PANAGET	MICHELE
M.	MARY	TOM
MME	ROBERT	BEATRICE
MME	SENECHAL	CARINE

Option Théâtre

MME	ARCO	AUDREY
MME	CAPLANNE	EMILIE
MME	COMBE	CHRISTINE
MME	MESPLET	FABIENNE
MME	MOESSARD	CECILE
MME	PARISE	AURELIA
M.	POULON	JEAN-AUGUSTE

À Bordeaux, le

Le président du jury M. Olivier MASSÉ